

Monsieur Richard OLIVIERI  
Président de l'association  
« Nos Ronds dans l'Eau »  
10 Lotissement de la Baudière

02850 TRELOU SUR MARNE

Lettre recommandée

Objet :  
V/courrier du 16/08/2011

Fossoy,  
Le 16 Septembre 2011

PJ : 1

Monsieur le Président,

Votre courrier du 16 Août réceptionné le 22 Août 2011 a retenu toute mon attention. À sa lecture, je regrette que vous ne preniez en considération que les pourcentages qu'il convient de relativiser par rapport à la somme réglée par un ménage sur 120 m<sup>3</sup> eau/an.

1 – Peu de ménages, aujourd'hui et vous le savez consomment 120 m<sup>3</sup>, tous nos rapports le confirment, nous sommes plus près de 100 m<sup>3</sup>/an par ménage.

Mais raisonnons quand même sur 120 m<sup>3</sup>.

Sur votre courrier, le prix au m<sup>3</sup> USESA est à 2.09 € le m<sup>3</sup>. Le moins élevé dans votre tableau est Champagne-Ardennes : 1.32 €.

$$2.09 \text{ €} \times 120 \text{ m}^3 = 250.80 \text{ €}$$

$$1.32 \text{ €} \times 120 \text{ m}^3 = 158.40 \text{ €}$$

La différence entre les deux est de 92.40 € sur l'année. Cela représente deux mois de téléphone portable..... !

Monsieur le Président si l'on prend dans le même esprit l'Ile de France : 1.70 €

- USESA :  $2.09 \text{ €} \times 120 \text{ m}^3 = 250.80 \text{ €}$

- Ile de France :  $1.70 \text{ €} \times 120 \text{ m}^3 = 204.00 \text{ €}$

Soit une différence de 46.80 €

- USESA :  $2.09 \text{ €} \times 120 \text{ m}^3 = 250.80 \text{ €}$

- Moyenne nationale :  $1.53 \text{ €} \times 120 \text{ m}^3 = 183.60 \text{ €}$

Soit une différence de 67.20 €

Enfin, si nous prenons une facture Marne et Surlin de 120 m<sup>3</sup> (référence 2008), nous arrivons part fixe et part variable (délégataire et Usesa) à un coût de 1.81 € m<sup>3</sup>.

Monsieur le Président, si nous ajoutons les frais d'analyses et la mutuelle fuite, nous arrivons à un coût du m<sup>3</sup> de 1.84 € m<sup>3</sup>.

Comparons si vous le voulez bien avec les références picardes et les références nationales. (Tableau référence 2008 joint).

USES A : 1.84 €/m<sup>3</sup> (facture référence 2008)

Picardie : 1.76 €/m<sup>3</sup> (colonne organisation intercommunale – délégation)

Soit une différence de : 0.08 cts € (4.55 %)

USES A : 1.84 €/m<sup>3</sup> (facture référence 2008)

Moyenne nationale : 1.74 €/m<sup>3</sup> (colonne organisation intercommunale – délégation)

Soit une différence de : 0.10 € cts € (5.74 %)

**Remarques :** Dans la facturation USESA figure la mutuelle fuite qui n'existe nulle part ailleurs.

Votre comparaison avec l'Île de France est confuse : vous mélangez syndicats affermé –régie et communes indépendantes.

Il faut également tenir compte des contraintes milieu rural : longueur de réseau – nombre d'habitants ou longueur de tuyaux.

Monsieur le Président, on peut polémiquer comme cela pendant longtemps, mais au regard de ces chiffres, et compte tenu de la situation de l'USES A en milieu rural. Est-ce bien raisonnable de continuer ?

Je pense que nous avons mieux à faire pour servir l'intérêt des usagers.

2 – En ce qui concerne l'acquisition du terrain dont vous parlez : 170 000 €. Dans le coût global de l'opération, cela représente 1.89 %. De plus, cela nous évite d'acquérir 30 000 m<sup>2</sup>, sur zone inondable (à la demande des services de la navigation pour compensation). 30 000 m<sup>2</sup> introuvables sans expropriation plus les travaux de décaissement nécessaire au stockage des eaux de la marne en cas de crue, sans compter le coût supplémentaire d'une construction en zone inondable.

3 – Concernant la redevance due pour les installations d'antenne à Véolia soit 1 000 €, qui doit entretenir, surveiller et être sur place chaque fois que l'antenne nécessite un entretien ou une modification par le constructeur.

4 – D'autre part et, bien que la partie assainissement ne nous incombe pas, en tant que Maire de Condé-en-Brie, je me réjouis que ses habitants et moi-même, nous soyons assaini collectivement, vous devriez l'être aussi à Trélou : si nous avons du assainir en autonome, chacun aurait du investir et régler une facture de 15 000 € payable en une seule fois.

En collectif, le coût au m<sup>3</sup> est de 4.30 € .

**4.30 € x 120 m<sup>3</sup> x 25 ans = 12 900 €**

Trélou, comme à Condé, Celles et Courtemont-Varennes, **nous avons donc les uns et les autres économisé 2 100 €.**

**Et nous payons les 12 900 € sur 25 ans.**

De plus dans les 4.30 € en collectif, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement ainsi que les taxes A.E.S.N. sont compris.

En autonome, nous aurions à notre charge, les vidanges (4 ans), entretien (permanent) et renouvellement.....tous les 20 ans.....

Sans doute, Monsieur le Président, me suis-je mal expliqué, puisque jusqu'ici, je ne suis pas arrivé véritablement à me faire comprendre.

5 – Monsieur le Président, dans une collectivité, il n'y a pas de bénéfices : les résultats de l'USESA sont la conséquence d'une saine gestion, à la hauteur des besoins et des défis qu'aura à assumer la collectivité.

6 – L'usine de traitement des eaux de la marne et la prise d'eau (estimation de 9 millions d'euros) seront effectivement assurés par les mesures que nous avons prises en même temps que la décision de construire soit 0.20 €/m<sup>3</sup> et 5 € pour l'abonnement.

Espérant avoir répondu à votre demande,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

*Je suis à votre écoute -*

Le Président,



## Prix moyen du m3 d'eau potable selon l'organisation et la gestion du service d'eau potable, par région, en 2008

Communes ayant un service d'eau potable

euro/m3

	Organisation communale						ENSEMBLE		
	Régie	Délégation ou mixte	Ensemble	Régie	ou mixte	Ensemble	Régie	Délégation ou mixte	Ensemble
11 ILE-DE-FRANCE	1,44	1,51	1,50	1,58	1,83	1,81	1,52	1,71	1,70
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	1,02	1,54	1,30	1,23	1,66	1,37	1,16	1,59	1,33
22 PICARDIE	1,05	1,48	1,36	1,29		1,57	1,23	1,66	1,51
23 HAUTE-NORMANDIE	1,11	1,89	1,80	1,35	1,63	1,53	1,35	1,64	1,54
24 CENTRE	1,19	1,52	1,39	1,47	1,68	1,61	1,32	1,60	1,50
25 BASSE-NORMANDIE	1,65	1,45	1,51	1,57	1,65	1,63	1,59	1,59	1,59
26 BOURGOGNE	1,30	1,57	1,42	1,75	1,81	1,80	1,47	1,76	1,69
31 NORD-PAS-DE-GALAIS	1,06	1,48	1,37	1,47	1,59	1,56	1,42	1,58	1,54
41 LORRAINE	1,17	1,49	1,34	1,48	1,55	1,52	1,34	1,53	1,45
42 ALSACE	1,23	1,06	1,19	1,38	1,25	1,36	1,37	1,22	1,34
43 FRANCHE-COMTE	1,25	1,44	1,30	1,35	1,72	1,57	1,29	1,65	1,45
52 PAYS-DE-LA-LOIRE	1,48	1,65	1,57	1,27	1,82	1,61	1,29	1,81	1,61
53 BRETAGNE	1,51	1,75	1,65	1,70	2,23	2,21	1,55	2,14	2,05
64 POITOU-CHARENTES	1,38	1,37	1,38	1,52	1,65	1,58	1,49	1,61	1,54
72 AQUITAINE	1,21	1,49	1,35	1,39	1,66	1,64	1,27	1,64	1,57
73 MIDI-PYRENEES	1,31	1,51	1,42	1,44	1,65	1,53	1,39	1,57	1,48
74 LIMOUSIN	1,27	1,65	1,36	1,68	2,00	1,93	1,35	1,91	1,63
82 RHONE-ALPES	1,22	1,53	1,36	1,41	1,75	1,64	1,33	1,70	1,55
83 AUVERGNE	1,14	1,37	1,21	1,61	1,66	1,63	1,41	1,58	1,47
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	1,25	1,37	1,32	1,33	1,45	1,44	1,27	1,43	1,40
93 PROVENCE-ALPES-COZUE	1,13	1,64	1,45	1,16	1,65	1,62	1,14	1,65	1,56
94 CORSE	1,23	2,10	1,52		1,80	1,80	1,23	1,85	1,70
97 DOM	1,15	1,39	1,38	1,87	1,95	1,93	1,78	1,64	1,66
dont									
9A GUADELOUPE	s	s	4,64	s	s	2,09	1,75	3,52	2,63
9B MARTINIQUE	-	s	s	s	s	s	s	s	2,24
9C GUYANE	0,00	1,44	1,41	-	1,11	1,11	0,00	1,26	1,24
9D REUNION	s	s	0,98	-	-	-	s	s	0,98
9E MAYOTTE	-	-	-	-	1,44	1,44		1,44	1,44
ENSEMBLE	1,24	1,52	1,42	1,43		1,66	1,36	1,68	1,59

Source: SOeS - SSP - Enquête Eau et assainissement 2008

### Note:

Service d'eau potable : la production et/ou la distribution sont assurées par la commune (totalement ou partiellement)

- le service est en organisation communale (ou intercommunale) si les 2 activités (production et distribution) sont assurées et sont communales (ou intercommunales), ou si une seule des 2 activités est assurée et est communale (ou intercommunale)

- le service est en organisation mixte si les 2 activités sont assurées, l'une étant communale, l'autre intercommunale

- le service est en régie (ou en délégation) si les 2 activités qui le composent sont en régie (ou en délégation) ou, si une seule des 2 activités existe, celle-ci est en régie (ou en délégation)

- le service est en gestion mixte si les 2 activités sont présentes, l'une étant en régie, l'autre en délégation

Les prix sont pondérés par la population des communes au Recensement de la Population 2006 (RP2006 - Insee)

Prix du m3 d'eau potable : prix moyen par région (ou France entière) du m3 d'eau potable (hors facturation de l'assainissement)